

~~40. Diminution du salaire du Gouverneur général.~~

30. Réduction du nombre des employés publics, à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

60. Réorganisation de la milice en prenant pour base le maintien de l'ordre intérieur.

70. Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire prendre au commerce de l'Ouest la voie du St. Laurent.

~~80. Opposition à la construction du chemin du Pacifique, par octroi du gouvernement, tant que le Nord ouest ne sera pas suffisamment colonisé.~~

90. Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.

~~100. Développement des ressources spéciales de chacune des provinces composant la confédération.~~

Montréal, 6 décembre 1871.

et